

VOTRE PLACE AU PORT

GÂVRES

Les tarifs affichés sont en euros TTC.

Long x Larg hors tout	ANNÉE	MENSUEL			JOURNÉE		
	du 01/01 au 31/12	Basse saison ¹	Mi saison ²	Haute saison ³	Basse saison ¹	Mi saison ²	Haute saison ³
A 5,99 x 2,30	855	90	108	68	5	6	13
B 6,49 x 2,45	967	108	124	80	6	7	14
C 6,99 x 2,60	1116	125	143	88	7	8	15
D 7,49 x 2,75	1335	134	161	94	8	9	16
E 7,99 x 2,80	1444	143	180	100	9	10	17
F 8,49 x 2,95	1597	161	196	108	10	13	18
G 8,99 x 3,10	1709	170	214	114	11	14	19
H 9,49 x 3,25	1818	179	233	120	12	15	20
I 9,99 x 3,40	1930	196	251	126	14	16	21
J 10,49 x 3,55	2 044	205	260	155	15	17	26
K 10,99 x 3,70	2 157	214	268	161	15	18	27
L 11,49 x 3,85	2 267	232	286	167	16	19	28
M 11,99 x 4,00	2 376	250	304	173	17	20	29
N 12,99 x 4,30	2 635	267	322	182	18	21	30
O 13,99 x 4,60	2 889	286	340	188	19	22	31
P 15,99 x 4,90	3 143	304	357	190	20	23	39
Q 17,99 x 5,20	3 398	375	465	240	23	29	48
R 23,99 x 6,00	3 651	447	554	335	28	34	55

Au-delà de 23,99 m : nous consulter

¹Basse saison : janvier à mars & novembre à décembre

²Mi-saison : avril à juin & septembre à octobre // ³Haute saison : du 1^{er} juillet au 31 août

Multicoques : application du coefficient 1,5 // **Professionnels** : nous consulter

NOUVEAU : "ESCALE JOURNÉE" : pour un accostage prolongé dans la journée :
50% du tarif journée correspondant.

La dimension maximale déterminant la catégorie du bateau est la plus forte des 2 valeurs constatées par rapport aux minimums indiqués (encombrement réel hors-tout).
La longueur hors-tout ne correspond pas à la longueur de signalement pouvant figurer sur certains actes de francisation ou cartes de circulation.



Avant le 30 novembre, vous pouvez suspendre votre contrat annuel de l'année suivante (année civile). Cette suspension est renouvelable deux fois (nous informer par lettre recommandée avec accusé de réception).

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Règlement de la redevance au comptant à la signature du contrat ou par prélèvements automatiques :

- **forfait annuel** : 10 prélèvements automatiques de janvier à octobre, dont le premier correspond à 25% du montant total + 23 € de frais de dossier.
- **séjour mensuel** : 3 à 6 prélèvements suivant la durée du contrat + 15 € de frais de dossier.

AUTRES PRESTATIONS & SERVICES

REMORQUAGE



Dans la concession	33 €
Hors concession	109 €

SERVICES



Travaux divers & main d'oeuvre (heures ouvrables)	53 €
---	------

ACCÈS CALES (bateaux < 1 tonne - ports : Guidel, Port-Louis, Kernével)

Manœuvre à l'eau et à terre	7 €
Aller/retour	10 €
Forfait 1 semaine	31 €
Forfait 1 mois	65 €
Forfait 6 mois	91 €
Forfait annuel	137 €

AVANTAGES - forfaits annuels à flot



MANUTENTION :

- Réduction de 10% sur une mise à terre, à flot, un aller/retour 48h ou 5 jours
- Gratuité de l'usage des fluides sur terre-plein

Si absence des ports Sellor* :

- En juillet et août (ou séjour sur terre-plein) : gratuité d'une opération à tout moment, soit un aller/retour 48h ou 5 jours, soit une manutention (mise à terre ou à flot).
- ≥ 18 jours du 1 juin au 31 août (en continu ou 3 fois une semaine) : gratuité d'une manutention (mise à terre ou à flot) ou -50% sur un aller/retour.

Dates précises à signaler par courrier avant le 1^{er} juin.

* Réductions non cumulables, valables sur l'aire de carénage du port de Lorient centre. Offres réservées aux clients annuels à flot, sauf clients en zone d'échouage et ponton K sans eau et électricité (hors port Lorient La Base). Tarifs des manutentions, consulter le site internet.

OFFRE SELLOR :

2 nuitées gratuites /mois dans les autres ports de la Sellor (hors Lorient La Base).

ENTRAÎNEMENTS D'HIVER : remises et conditions en capitainerie.

sellor



Capitainerie de Gâvres | 02 97 65 48 25

port-kernevel@sellor.com | ports-paysdelorient.fr

